



Juillet 2013

Avec

- . un actionnariat familial stable depuis la création de l'entreprise en 1967,
- . une marque forte,
- . des produits leaders,
- . plus de mille cent personnes,
- . sept sites de production,

Tipiak a su développer une offre originale et qualitative sur ses deux secteurs :

secteur « froid » :

- . produits traiteur-pâtisseries
- . plats cuisinés surgelés

secteur « sec » :

- . épicerie
- . panification.

Par son métier, ses produits, son exigence et son éthique, construite au fil des années en s'appuyant sur des valeurs essentielles et partagées, Tipiak a su développer des actions pour être une entreprise durable et responsable.

Jour après jour, Tipiak a pour ambition de garantir la satisfaction des consommateurs et de contribuer au bien-être de la Société par :

- la qualité de ses produits,
- le développement des hommes et des femmes de l'entreprise qui sont sa force de progrès,
- le respect et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Par son adhésion au Pacte Mondial en 2003, Tipiak s'est engagé à prendre des mesures pour appliquer les principes du Pacte dans ses activités quotidiennes.

La Direction de Tipiak renouvelle aujourd'hui son engagement à respecter et à mettre en œuvre ces dix principes, illustrés dans les actions décrites ci-dessous.

*Hubert Grouès
Président Directeur général*

Principes 1 & 2 – Droits de l'Homme

Tipiak s'engage à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur en France, territoire sur lequel sont situés ses sept sites de production. De manière générale, elle adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Sur l'année écoulée, aucun jugement de violation des droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement, n'a été rapporté.

Une charte des valeurs, commune à l'ensemble du personnel de Tipiak, rappelle aux salariés les engagements de considération et de respect de la personne promus dans l'entreprise. Cette charte est systématiquement présentée par le Président Directeur général, lors des séminaires d'intégration de tous les nouveaux encadrants et reprise dans les livrets d'accueil des sites.

Tipiak sensibilise également ses fournisseurs à travers ses documents contractuels par un rappel du respect des conventions internationales relatives au droit du travail.

Principes 3,4,5 & 6 – Favoriser des conditions de travail sereines par des formations spécifiques

Dans le cadre des actions menées sur la santé au travail, Tipiak a réfléchi à la mise en place de formations de prévention basées sur la « régulation physique personnalisée ». Objectif pour les salariés : préserver leur confort et leur santé au travail. La démarche s'articule autour de trois axes : comprendre les différents processus pathogènes (Troubles-Musculo-Squelettiques, lombalgie...) ; analyser les facteurs aggravants, les postures, les contraintes environnementales, les gestes répétitifs, les manutentions et le stress ; ressentir ses propres perceptions corporelles.

Plusieurs sites du groupe (Saint-Aignan de Grand Lieu, Fouesnant, Saint-Herblain) ont proposé à leurs salariés cette formation, animée par une équipe composée de kinésithérapeutes, ostéopathes, formateurs en entreprise. La session démarre par un entretien individuel afin d'établir un diagnostic personnalisé. Ensuite, quatre demi-journées de formation s'articulent autour du principe du RREM® : « Respiration, Ressenti, Étirement et Mobilité ». A l'issue de leur session, les participants sont en mesure de détecter les dysfonctionnements avant l'apparition des symptômes et de s'approprier des techniques concrètes applicables au quotidien.

Sept groupes d'une dizaine de personnes ont ainsi été formés en 2012 et cinq groupes au premier semestre 2013. Plus particulièrement destinée au personnel de production, la formation a aussi été adaptée au personnel administratif (3 groupes) et au personnel roulant (1 groupe de commerciaux « nomades »). Les retours des participants dans les enquêtes de satisfactions sont très positifs (Majorité de satisfaits ou très satisfaits ; tous recommandent la formation). Les acquis sont autant professionnels que personnels.

Ces formations s'insèrent dans les plans d'action visant l'aménagement des postes de travail pour limiter le port de charges ou pour automatiser des gestes répétitifs, souvent à l'origine des maladies professionnelles pour les personnels de production.

Principes 7,8 & 9 – Environnement : obtenir des Certificats d'Economie d'Energie en faveur de la maîtrise des consommations énergétiques

La raréfaction des énergies fossiles et la prise en compte progressive des impacts environnementaux que leur utilisation génère vont durablement renchérir le prix de l'énergie. Dans ce contexte, il est primordial pour les entreprises de s'engager dans une maîtrise de leurs consommations énergétiques. Parmi les dispositifs proposés, le Certificat d'Economie d'Energie (C2E), qui permet aux fournisseurs d'énergie de promouvoir les investissements économes en énergie et aux entreprises d'y trouver un levier financier au service de leurs projets industriels. Les certificats ne sont attribués que pour des actions concrètes allant au-delà des performances réglementaires.

Une démarche que plusieurs sites Tipiak ont choisi d'engager ces dernières années. Dès 2010, Le site de Marans a ainsi obtenu deux C2E suite au remplacement d'un condenseur Air-Air et la mise en place d'un variateur de vitesse de la ventilation du condenseur Air-Eau (valeur globale de 1 461 600 Kwh Cumac « Cumulés actualisés »).

Fin 2012, un autre certificat a été obtenu par le site de Malville sur une nouvelle installation de production frigorifique en froid positif et en froid négatif (énergie totale de 1 233 600 Kwh Cumac). Le choix d'un système permettant de réguler la pression de sortie du compresseur du fluide frigorigène selon les besoins en froid (en rapport avec la température extérieure) garantit une maîtrise de la consommation électrique. Dernièrement, le site de Fouesnant vient d'obtenir un C2E pour l'installation d'un compresseur Air à vitesse variable (1 777 500 Kw Cumac). Ce nouveau matériel remplace trois machines plus énergivores. Enfin, sur le site de Saint-Aignan, le remplacement des brûleurs des deux chaudières améliore leur rendement et limite ainsi la consommation de gaz (le volume considéré est de 8 039 100 Kwh Cumac). Tous ces certificats obtenus sont le signe d'une volonté de l'entreprise de se positionner dans une démarche responsable de consommation maîtrisée des ressources.

Principe 10 – Lutter contre la corruption

Compte tenu de son activité et de son périmètre d'action, Tipiak n'a pas identifié à date, dans son analyse des risques réactualisée annuellement, une exposition significative au risque de fraude et de corruption.

L'organisation du groupe Tipiak dans lequel les fonctions finance, comptabilité, juridique, crédit management et paie sont centralisées au sein de la société de tête Tipiak SA et « indépendantes » des entités opérationnelles pour lesquelles elles agissent, garantit une séparation des fonctions et une sécurisation des opérations.

La fonction contrôle de gestion & audit groupe, de par son positionnement « indépendant » au sein de la holding Tipiak SA et la nature de ses missions (tableaux de bord & indicateurs de gestion, contrôle interne, gestion des risques) contribue elle aussi à réduire cette nature de risques.

Enfin, la sensibilisation des fournisseurs de matières premières et d'emballages pour promouvoir les dix principes du Pacte Mondial, dont celui relatif à la corruption, constitue une action de prévention contre ce risque.

⇒ Informations complémentaires disponibles dans le rapport annuel Tipiak de l'exercice 2012 <http://groupe.tipiak.fr/finance/rapports-financiers.html> (cf Chapitre Responsabilité Sociétale de l'Entreprise).

Tipiak, tout est dans la recette

www.tipiak.fr